

Province de Québec MRC des Pays-d'en-Haut Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

## **AVIS PUBLIC**

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 9 DÉCEMBRE 2024**

Prenez avis qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-des-Seize-lles se tiendra le lundi 9 décembre 2024 à 18:30, et que ladite séance se tiendra à la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles.

Conformément à l'article 956 du Code Municipal, un avis public est donné pour informer de l'adoption du budget de l'exercice financière 2025 et du plan triennal d'immobilisation.

Le budget sera déposé le lundi 9 décembre à 18h30 lors de la séance extraordinaire du conseil municipal. Lors de cette séance, les délibérations et les questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

**QUE** le public pourra, à tout moment avant la séance, transmettre des questions par écrit aux membres du conseil à l'adresse courriel suivante : <u>directeur@lac-des-seize-iles.com</u>;

Donné à Lac-des-Seize-Îles, le lundi 2 décembre 2024.

Le Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Patrick Paradis

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 2º jour du mois de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2e jour du mois de décembre 2024.

Patrick Paradis

Directeur général et greffier-trésorier par intérim